

**Province de Québec  
Municipalité de La-Visitation-de-l' Île-Dupas  
MRC d'Autray**

**PROCÈS-VERBAL** d'une séance ordinaire du conseil municipal de la Municipalité de La-Visitation-de-l' île-Dupas tenue à l'hôtel de ville, lieu habituel des délibérations du Conseil ce lundi 13 janvier 2020, à compter de 19 heures 30, à laquelle étaient présents la mairesse, madame Marie-Pier Aubuchon, la conseillère et les conseillers suivants :

M. Martial Belley, conseiller no 3.                      M. Simon Deguise, conseiller no 4  
M. Alain Goyette, conseiller no 5                      Mme Maryse Courchesne, conseillère no 6,

**Est absent** : M. Éric Chevrette, conseiller no 1  
                  Siège vacant, poste conseiller no 2

**Secrétaire de l'assemblée** : Mme Julie Simard, Secrétaire-trésorière par intérim

**ORDRE DU JOUR**

**1. Ouverture de la séance**

La présidente de l'assemblée, madame la mairesse, Marie-Pier Aubuchon, déclare l'assemblée ouverte.

**2. Adoption de l'ordre du jour**

**ATTENDU QUE** les membres du conseil renoncent à la lecture de l'ordre du jour ;

**3. Adoption et suivi des procès-verbaux**

- 3.1- Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 2 décembre 2019
- 3.2- Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 4 décembre 2019
- 3.3- Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 16 décembre 2019 – Budget 2020
- 3.4- Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 16 décembre 2019 – Taxation 2020

**4. Demandes verbales de la part de l'assistance**

**5. Administration**

- 5.1 Approbation des comptes payables et payés
- 5.2 Embauche directrice générale adjointe
- 5.3 Nomination Directrice générale – ClicSéQur
- 5.4 Adoption du règlement de taxation 2020
- 5.5 Cotisation ADMQ 2020
- 5.6 Nomination représentant officiel – Biblio
- 5.7 Demande de cartes de crédit -Directrice générale
- 5.8 Dépôt du plan triennal des immobilisations 2020-2021-2022
- 5.9 Goûter messe de minuit montant excédentaire

**6. Correspondance**

- 6.1 Appui – Semaine prévention du suicide

**7. Sécurité publique**

- 7.1 Facture de la SQ

**8. Période de Questions**

**9. Levée de l'assemblée**

001-2020

**IL EST PROPOSÉ** Monsieur Martial Belley **APPUYÉ PAR** Madame Maryse Courchesne et résolu d'adopter l'ordre du jour tel que déposé.

Adoptée à l'unanimité

**3. Adoption et suivi des procès-verbaux**

- 3.1- Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 2 décembre 2019

**ATTENDU QUE** les membres du conseil ont individuellement pris connaissance du procès-verbal de la séance ordinaire du 2 décembre 2019 ;

**ATTENDU QUE** les membres du conseil renoncent à la lecture du procès-verbal ;

**002-2020** **IL EST PROPOSÉ** Monsieur Alain Goyette **APPUYÉ PAR** Monsieur Martial Belley et résolu d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 2 décembre 2019.

Adoptée à l'unanimité

**3.2-** Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 4 décembre 2019

**ATTENDU QUE** les membres du conseil ont individuellement pris connaissance du procès-verbal de la séance extraordinaire du 4 décembre 2019 ;

**ATTENDU QUE** les membres du conseil renoncent à la lecture du procès-verbal ;

**003-2020** **IL EST PROPOSÉ** Monsieur Simon Deguise **APPUYÉ PAR** Monsieur Martial Belley et résolu d'adopter le procès-verbal de la séance extraordinaire du 4 décembre 2019.

Adoptée à l'unanimité

**3.3-** Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 16 décembre 2019 – Budget 2020

**ATTENDU QUE** les membres du conseil ont individuellement pris connaissance du procès-verbal de la séance extraordinaire du 16 décembre 2019 ;

**ATTENDU QUE** les membres du conseil renoncent à la lecture du procès-verbal ;

**004-2020** **IL EST PROPOSÉ** Monsieur Martial Belley **APPUYÉ PAR** Monsieur Alain Goyette et résolu d'adopter le procès-verbal de la séance extraordinaire du 16 décembre 2019 pour le budget 2020.

Adoptée à l'unanimité

**3.4-** Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 16 décembre 2019 – Taxation 2020

**ATTENDU QUE** les membres du conseil ont individuellement pris connaissance du procès-verbal de la séance extraordinaire du 16 décembre 2019 ;

**ATTENDU QUE** les membres du conseil renoncent à la lecture du procès-verbal ;

**005-2020** **IL EST PROPOSÉ** Monsieur Simon Deguise **APPUYÉ PAR** Monsieur Martial Belley et résolu d'adopter le procès-verbal de la séance extraordinaire du 16 décembre 2019 pour le projet de taxation 2020.

Adoptée à l'unanimité

#### **4. Demandes verbales de la part de l'assistance**

La mairesse reçoit les demandes des citoyens

#### **5. Administration**

**5.1** Approbation des comptes payables et payés

**ATTENDU QUE** le conseil prend acte de la liste des comptes payable et à payés en vertu des dépenses incompressibles, de la délégation d'autoriser des dépenses de la directrice-générale et Secrétaire –trésorière par intérim

**ATTENDU QUE** la directrice générale atteste que les crédits budgétaires nécessaires sont disponible en vertu de listes remises au conseil municipal ;

006-2020

**IL EST PROPOSÉ** Madame Maryse Courchesne **APPUYÉ PAR** Monsieur Martial Belley et résolu d'approuver la liste des comptes à payer et d'autoriser leur paiement.

**Liste des montants**

Chèques émis durant le montant	0 \$
Prélèvement automatique	3 194.86 \$
Chèques à émettre	26 795.11 \$
Salaires	6 867.23 \$
<b>TOTAL</b>	<b>36 857.20 \$</b>

Retrait du chèque # 7889 au montant de 3510.74 \$

Adoptée à l'unanimité

**5.2** Embauche directrice générale adjointe

**CONSIDÉRANT QUE** le conseil désire mettre un nouveau modèle dans la municipalité ;

**CONSIDÉRANT QUE** la municipalité a procédé à l'affichage de ce nouveau poste ;

**CONSIDÉRANT QUE** le poste viendra en soutien à la directrice générale ;

007-2020

**IL EST PROPOSÉ** Monsieur Simon Deguise **APPUYÉ PAR** Monsieur Alain Goyette et résolu

**QUE** le conseil municipal de La Visitation-de-L'Île-Dupas engage madame Nadia au poste de directrice générale adjointe à partir du 14 janvier 2020, à 20 heures semaine;

**QUE** le salaire horaire soit de 18.00\$ \$. Les conditions salariales, les bénéfices marginaux et la période de probation de trois mois, renouvelable au besoin, seront définis à l'intérieur d'un contrat d'emploi approuvé par le conseil;

Adoptée à l'unanimité

**5.3** Nomination Directrice générale – ClicSéQur

008-2020

**IL EST PROPOSÉ** Monsieur Martial Belley **APPUYÉ PAR** Monsieur Alain Goyette et résolu: De nommer Mme Julie Simard, directrice générale, soit autorisé

- À inscrire l'entreprise aux fichiers de Revenu Québec;
- À inscrire et gérer l'inscription de l'entreprise à clic SÉQUR - Entreprises;
- À inscrire et gérer l'inscription de l'entreprise à Mon dossier pour les entreprises et, généralement, à faire tout ce qui est utile et nécessaire à cette fin;
- À remplir les rôles et à assumer les responsabilités du responsable des services électroniques décrits dans les conditions de Mon dossier pour les entreprises, notamment en donnant aux utilisateurs de l'entreprise, ainsi qu'à d'autres entreprises, une autorisation ou une procuration;

- À consulter le dossier de l'entreprise et à agir au nom et pour le compte de l'entreprise, pour toutes les périodes et toutes les années d'imposition (passées, courantes et futures), ce qui inclut le pouvoir de participer à toute négociation avec Revenu Québec, en ce qui concerne tous les renseignements que Revenu Québec détient au sujet de l'entreprise pour l'application ou l'exécution des lois fiscales, de la Loi sur la taxe d'accise et de la Loi facilitant le paiement des pensions alimentaires, en communiquant avec Revenu Québec par tous les moyens de communication offerts (par téléphone, en personne, par la poste et à l'aide des services en ligne).

Étant donné que tous les administrateurs de la société de la municipalité de La Visitation-de-L'Île-Dupas et qui ont le droit de voter relativement à la résolution ont signé le présent document, la résolution est adoptée et entre en vigueur le 13 janvier 2020. Un exemplaire de ce document est conservé au registre des procès-verbaux de la société et en fait partie intégrante

Adoptée à l'unanimité

#### 5.4 Adoption du règlement de taxation 2020

**ATTENDU QUE** L'article 988 du Code municipal stipule que les taxes sont imposées par un règlement, sauf dans les cas autrement réglés ;

**ATTENDU QUE** l'article 445 du Code municipal stipule que l'adoption du règlement, lors d'une séance du conseil, doit être précédée de la présentation d'un projet de règlement et d'un avis de motion ;

**ATTENDU QU'** un avis de motion du présent règlement a dûment été donné à une séance du conseil tenue le 2 décembre 2019;

#### **ARTICLE 1**

Le préambule fait partie intégrante du présent règlement.

#### **ARTICLE 2**

Qu'une taxe foncière générale de 0.5497\$ par cent dollars d'évaluation soit imposée et prélevée pour l'année 2020 sur tous les immeubles imposables inscrits au rôle d'évaluation en vigueur.

#### **ARTICLE 3**

Qu'une taxe spéciale de 0.0161\$ par cent dollars d'évaluation soit imposée et prélevée pour l'année 2020 sur tous les immeubles imposables inscrits au rôle d'évaluation en vigueur le tout tel que décrété par le règlement numéro 228 intitulé «*Règlement relatif à des travaux d'asphaltage sur le chemin Hérard est et du rang de l'Île-aux-Castors et pour autoriser un emprunt pour en acquitter les coûts*»;

#### **ARTICLE 4**

Qu'une taxe spéciale de 0.0081\$ par cent dollars d'évaluation soit imposée et prélevée pour l'année 2020 sur tous les immeubles imposables inscrits au rôle d'évaluation en vigueur le tout tel que décrété par le règlement numéro 277 intitulé «*Règlement relatif à des travaux de pulvérisation, de rechargement et d'asphaltage sur le rang de l'Île Dupas côté Ouest, la rue Chevalier et la rue Laforest*».

#### **ARTICLE 5**

Qu'une compensation annuelle de 180.88\$ par unité d'occupation soit imposée et prélevée de tous les propriétaires d'une résidence ou d'un chalet pour la gestion des matières résiduelles.

#### **ARTICLE 6**

Qu'une tarification annuelle de 72.88\$ soit imposée et prélevée de tous les propriétaires d'un bâtiment résidentiel, commercial ou industriel n'étant pas raccordé à un réseau d'égout, pour la gestion des boues de fosses septiques;

Qu'une tarification annuelle de 36.44\$ soit imposée et prélevée de tous les propriétaires d'un bâtiment résidentiel qui est occupé moins de 180 jours consécutifs par année, n'étant pas raccordé à un réseau d'égout, pour la gestion des boues de fosses septiques.

#### **ARTICLE 7**

Qu'une compensation annuelle de 213.85\$ par unité d'occupation utilisant le service de distribution de l'eau potable soit imposée et prélevée à tous les propriétaires.

En plus de cette taxe, pour toute consommation d'eau supérieure à 35 200 gallons annuellement (160 m<sup>3</sup>), il y a une taxe additionnelle qui est applicable au taux de (2.65\$) 2.65 par mille gallons (0.77 par m<sup>3</sup>) d'eau excédentaire consommée.

Pour les exploitations agricoles enregistrées (EAE) ayant un usage mixte (résidence et ferme sur la même unité d'évaluation) la compensation annuelle de 213.85\$ par unité d'occupation s'applique pour la résidence. Pour ce qui est de l'excédent d'eau consommée, celui-ci s'applique pour la ferme.

#### **ARTICLE 8**

Qu'une compensation annuelle de 213.85\$ par unité d'occupation utilisant le service de distribution de l'eau potable soit imposée et prélevée à tous les propriétaires dont l'immeuble est situé sur la rue Principale.

En plus de cette taxe, pour toute consommation d'eau supérieure à 34 000 gallons annuellement, il y a une taxe additionnelle qui est applicable au taux de 1.80\$ par mille gallons d'eau excédentaire consommée.

Pour les exploitations agricoles enregistrées (EAE) ayant un usage mixte (résidence et ferme sur la même unité d'évaluation) la compensation annuelle de 213.85\$ par unité d'occupation s'applique pour la résidence. Pour ce qui est de l'excédent d'eau consommée, celui-ci s'applique pour la ferme.

#### **ARTICLE 9**

Le présent règlement décrète que le compte de taxes sera payable en quatre (4) versements égaux, si la totalité de celui-ci est supérieur à 300.00\$ dollars. Ce montant comprend les compensations, les taxes foncières régulières et spéciales.

#### **ARTICLE 10**

Toutes les taxes deviennent dues et exigibles comme suit :

- Le premier versement du compte de taxes initial sera échu 30 jours après la date d'envoi du compte de taxes;
- Le deuxième versement sera échu 60 jours après l'échéance du premier versement;
- Le troisième versement sera échu 60 jours après l'échéance du deuxième versement;
- Le quatrième versement sera échu 60 jours après l'échéance du troisième versement;

Pour les comptes de taxes complémentaires durant l'année, les versements auront chacun une échéance de 30 jours de la date de chaque versement. (Exemple : 1<sup>er</sup> versement 30 jours après l'envoi du compte complémentaire, 2<sup>ème</sup> versement 30 jours après l'échéance du 1<sup>er</sup>

versement, 3<sup>ième</sup> versement 30 jours après l'échéance du deuxième versement et 4<sup>ième</sup> versement 30 jours après l'échéance du troisième versement.)

#### **ARTICLE 11**

Lorsqu'un versement n'est pas fait à sa date d'échéance, seul le montant du versement échu sera alors exigible et les intérêts seront calculés seulement sur le versement dû.

Un intérêt au taux de 12% l'an ou 1.00% par mois sera chargé sur tout compte impayé à l'échéance.

#### **ARTICLE 12**

Le présent règlement entrera en vigueur selon la loi.

\_\_\_\_\_  
Marie-Pier Aubuchon, Mairesse

\_\_\_\_\_  
Julie Simard, B.A.A., D.M.A.  
Directrice générale Secrétaire-trésorière  
par intérim

**009-2020** **IL EST PROPOSÉ** Monsieur Simon Deguise **APPUYÉ PAR** Monsieur Martial Belley et résolu d'adopter le règlement de taxation 2020

Adoptée à l'unanimité

#### **5.5** Cotisation ADMQ 2020

**010-2020** **IL EST PROPOSÉ** Monsieur Alain Goyette **APPUYÉ PAR** Monsieur Martial Belley et résolu

**D'AUTORISER** l'adhésion et le paiement de cotisation à l'association professionnelle suivante : Cotisation ADMQ à la directrice générale au montant de 923.43 \$ taxes incluse.

Adoptée à l'unanimité

#### **5.6** Nomination représentant officiel – Biblio

**011-2020** **IL EST PROPOSÉ** Monsieur Simon Deguise **APPUYÉ PAR** Monsieur Alain Goyette et résolu

**DE DÉSIGNER** madame Maryse Courchesne, conseillère, comme représentant répondant pour l'année 2020.

Adoptée à l'unanimité

#### **5.7** Demande de cartes de crédit -Directrice générale

**CONSIDÉRANT QUE** la municipalité veut effectuer des transactions par carte de crédit ;

**CONSIDÉRANT QU'** il a plus d'achats qu'il demande une carte de crédit Visa Desjardins;

**CONSIDÉRANT QUE** la municipalité désire une limite de 5000.00\$ ;

**012-2020** **IL EST PROPOSÉ** Monsieur Alain Goyette **APPUYÉ PAR** Monsieur Simon Deguise et résolu de faire une demande de carte de crédit au nom de la directrice générale, qui assumera son utilisation.

Adoptée à l'unanimité

#### **5.8** Dépôt du plan triennal des immobilisations 2020-2021-2022

Le conseil dépose le plan triennal des immobilisations 2020-2021-2022.

Quai	2020-2021-2022
Rang Île Dupas (Ponceaux)	2020-2021-2022
Rang Île aux Castors (Ponceaux)	2020-2021-2022
Achat d'équipement de voiries	2020-2021-2022
Mobilier de bureau	2020-2021-2022
Module de jeux (parc)	2020-2021-2022
Génératrice	2021-2022
Éclairage parc de la Commune	2020-2021-2022
Tablettes (IPad)	2021-2022

#### 5.9 Goûter messe de minuit montant excédentaire

**CONSIDÉRANT QU'** à la séance du mois de décembre, elle municipalité avait autorisée une dépense de 100.00\$ pour le goûter de la messe de nuit ;

**CONSIDÉRANT QUE** les factures s'élèvent à 187.00\$, le comité demande donc à la municipalité si elle désire payer excédent de 87.00\$ pour le goûter de la messe de nuit ;

013-2020

**IL EST PROPOSÉ** Monsieur Alain Goyette **APPUYÉ PAR** Monsieur Martial Belley et résolu

**QUE** le conseil accepte de payer le montant excédentaire de 87.00\$ pour le goûter de la messe de nuit.

Adoptée à l'unanimité

## 6. **Correspondance**

### 6.1 Appui – Semaine prévention du suicide

#### **CONSIDÉRANT QUE**

- Dans Lanaudière, annuellement, quelque 80 personnes décèdent par suicide ;
- Chaque année, plus de 130 Lanaudoises et Lanaudois sont hospitalisés à la suite d'une tentative de suicide, et ce, sans compter ceux et celles qui sont hospitalisés sous un autre prétexte ou qui ne consultent pas de médecin ;
- Le Centre de prévention du suicide de Lanaudière (CPSL) est le seul organisme reconnu et soutenu par le Centre intégré de santé et de services sociaux de Lanaudière pour intervenir spécifiquement sur la problématique du suicide. Dans la dernière année, il a répondu à près de 3 200 appels de personnes en détresse, endeuillées par suicide ou inquiètes pour un proche suicidaire ;
- Orchestrée chaque année dans Lanaudière par le CPSL, la Semaine nationale de la prévention du suicide (SPS) a pour but de sensibiliser la population à la cause, de vaincre les tabous et de soutenir les milieux touchés par la problématique ;

014-2020

**IL EST PROPOSÉ** Monsieur Simon Deguise **APPUYÉ PAR** Monsieur Martial Belley et résolu que la Municipalité de La Visitation-de-L'Île-Dupas reconnaisse la problématique du suicide et son ampleur et contribue à l'effort collectif en prévention du suicide en réalisant les activités suivantes dans le cadre de la SPS :

- Installation d'affiches promotionnelles de la SPS ;
- Utilisation des visuels de la SPS sur les réseaux sociaux et babillards physiques ou électroniques de la Municipalité de La Visitation-de-L'Île-Dupas ;

- Distribution d'outils promotionnels du Centre de prévention du suicide pour promouvoir la demande d'aide ;
- Distribution de signets faisant la promotion de la SPS et de la demande d'aide à tous les usagers de la bibliothèque durant l'événement ;
- Affichage dans des lieux publics et ajout aux outils de communication de la Municipalité de La Visitation-de-L'Ile-Dupas du témoignage d'un homme ayant survécu à une crise suicidaire ;
- Invitation aux citoyens participant aux activités sportives et de loisirs, de même qu'aux membres du conseil municipal et du personnel à prendre un Selfie pour la vie et à le publier sur leurs réseaux sociaux ;
- Installation d'un autocollant encourageant à demander de l'aide quand le « bobo » n'est pas physique sur les trousseaux de premiers soins de la Municipalité de La Visitation-de-L'Ile-Dupas ;
- Demande d'information concernant des outils de prévention comme le programme de sentinelles et l'établissement et le maintien d'un plan d'action pour aider le milieu à se relever après un suicide ou une tentative de suicide.

Adoptée à l'unanimité

## 7. Sécurité publique

### 7.1 Facture de la SQ

015-2020

**IL EST PROPOSÉ** Monsieur Alain Goyette **APPUYÉ PAR** Monsieur Simon Deguise et résolu que le conseil autorise le paiement de la facture de la Sureté du Québec au montant de 71 213.00 \$ pour l'année 2020

Adoptée à l'unanimité

## 8. Période de Questions

La mairesse répond aux questions des citoyens

## 9. Levée de l'assemblée

L'ordre du jour étant épuisé

016-2020

**IL EST PROPOSÉ** par M. Simon Deguise, **APPUYÉ** par Mme Maryse Courchesne et résolu que la séance soit levée à 19h57

**DE** lever l'assemblée.

---

Mme Marie-Pier Aubuchon,  
Mairesse

---

Julie Simard  
Directrice générale-Secrétaire-trésorière  
par intérim